



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service De l'Environnement
Unité Gestion des Risques
Affaire suivie par : Patrick MORIZE
☎ 03 21 22 98 14

ARRAS, le 28 février 2017

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

26 JANVIER 2017 - PREFECTURE - GRANDE SALLE DE CONFERENCE

Le jeudi 26 janvier 2017 s'est tenue, sous la présidence de Monsieur Etienne Desplanques, Directeur de Cabinet de la Préfète du Pas-de-Calais, la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM).

Membres présents :

La liste des membres présents est annexée au présent procès verbal.

En introduction, Monsieur Dewas, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et Monsieur le Directeur de Cabinet présentent l'ordre du jour de la commission avant de laisser la parole à la DDTM en charge de l'animation de la commission.

Nota : le présent procès verbal ne reprend pas sous forme littérale la teneur des présentations effectuées, celles-ci seront accessibles sur le site internet de la préfecture.

1 Bilan des demandes de reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle.

Madame Guermeur, du SIDPC, présente le bilan 2016 des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Question : Le SIDPC est interrogé sur le temps de traitement des demandes (exemple de la commune de Mont-Bernanchon suite à un événement de 2015) .

Réponse : Le SIDPC indique que les demandes sont parfois tardives. Il est en effet possible de faire une demande jusqu'à 18 mois après l'événement. En outre, des retards sont constatés dans la complétude des dossiers à constituer.

2 Bilan de la consommation du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)

Madame Emilie Renard, de la DDTM, présente le bilan de la consommation du FPRNM.

Question : Monsieur le Président de la commission demande dans quelles mesures les collectivités territoriales peuvent accéder au financement de projets par le FPRNM.

Réponse : La DDTM indique que les collectivités territoriales ont notamment accès au FPRNM pour réaliser les actions programmées dans les 7 axes des PAPI, et que le financement est pluri-annuel.

Dans le cadre de l'approbation à venir des Plans de Préventions des Risques Littoraux, les particuliers pourront également accéder au FPRNM, dans le cas des prescriptions, par exemple pour financer des zones refuge.

La plaquette d'information sur le FPRNM est téléchargeable au lien suivant :

http://www.pas-de-calais.gouv.fr/content/download/22484/160188/file/plaquette_catastrophes_naturelles.pdf

3 Présentation du site des services de l'Etat sur les risques (GEO-IDE Risques)

Monsieur Patrick Morize, de la DDTM, présente le site des services de l'Etat sur les risques. Notamment l'outil permettant de visualiser l'ensemble des risques sur un territoire, une commune, voire une parcelle.

Question : Le représentant de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois ainsi que le représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat s'interrogent sur le cheminement à suivre sur le site pour retrouver cet outil et sur l'information à diffuser aux collectivités et aux milieux professionnels pour des projets spécifiques.

Réponse : La DDTM indique que le site est accessible depuis le site internet de la Préfecture et qu'un guide est disponible pour l'utilisation de l'outil cartographique GEO-IDE Risques. Par ailleurs, la DDTM va contacter les collectivités territoriales pour présenter l'outil cartographique GEO-IDE risques aux services instructeurs ADS.

Une communication pourrait utilement être organisée à destination de la chambre des notaires et aux professionnels de la construction.

4 Retour sur les inondations de mai et juin 2016

Monsieur Christian Hennebelle, de la DDTM, revient sur les inondations de mai et juin 2016.

Le représentant de Météo-France indique que peu de communes sont abonnées au service APIC. Il indique également qu'une commune peut recevoir les informations sur 10 autres communes, notamment celles situées en amont.

Question : Le représentant de l'Institution Intercommunale des Wateringues ainsi que le représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat demandent si une collectivité peut s'abonner à ce service et s'il existe un suivi de la saturation des sols.

Réponse : A ces 2 questions le représentant de Météo-France répond par la négative. Il précise cependant que la question sur la possibilité offerte à une collectivité, autre qu'une commune, de s'inscrire au service APIC sera remontée et discutée. Le contexte de la prise de compétence GEMAPI par les collectivités et leurs groupements invite à adapter les dispositifs existants.

Monsieur le Président de la commission indique que de gros progrès ont été réalisés dans l'information faite aux communes et demande au représentant de Météo-France d'examiner comment les collectivités territoriales pourraient accéder à cette information. Il demande également à la DDTM de préparer un courrier à l'attention des communes rappelant les différents outils disponibles (Vigicrues, Vigicrues Flash, APIC) ainsi que leur mode opératoire. Le SIDPC proposera également une alerte à mettre en place auprès des chambres consulaires pour cibler les réseaux d'entrepreneurs en cas d'inondations.

Question : La représentante de Nord Nature Environnement s'interroge sur les mesures prises en amont pour éviter ces événements et le lien avec l'imperméabilisation des sols et les pratiques agricoles.

Réponse : La DDTM indique que des outils existent tels que les Plans de Prévention des Risques comme outil de planification et les PAPI dont certaines actions se déroulent en lien avec le monde agricole.

Question : Le représentant de la Communauté Urbaine d'Arras, également Président du SAGE Scarpe-Amont, s'interroge sur les fossés comblés et les conséquences sur les inondations. Ces fossés n'étant pas reconnus comme cours d'eau.

Réponse : La DDTM explique que la cartographie des cours d'eau est en cours d'élaboration par les services de l'Etat, en collaboration avec les CLE des SAGE. Une cartographie provisoire est disponible sur le site internet de la Préfecture. Elle sera enrichie au fur et à mesure de la validation du travail réalisé par le bassin versant. Le guide d'entretien des cours d'eau est téléchargeable au lien suivant :

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable/Eau-Travaux/Cours-d-eau-Travaux-riviere>

S'agissant des fossés, leur entretien relève des propriétaires riverains et c'est le Code Civil qui s'applique. La DDTM a réalisé un guide d'entretien des fossés qui sera prochainement diffusé aux communes.

5 Présentation de la plate-forme collaborative des repères de crues

Monsieur François Clerc, de la DREAL Hauts de France, présente la plate-forme collaborative des repères de crues. Monsieur Mickaël Ragazzoli, de la DDTM, présente la procédure pour le relevé de Zone Inondée Constatée (ZIC) mise en place par la DDTM.

La DREAL précise qu'une cartographie des repères de crue est en cours suivant et que la vidéo de présentation de la plate-forme collaborative des repères de crues est accessible et diffusable au lien suivant :

<https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/reperes-de-cruces>

Question : Le représentant de l'Institution Intercommunale des Wateringues demande si une exploitation SIG est envisagée pour recouper ces informations sur une cartographie.

Réponse : Monsieur François Clerc répond qu'un nivellement rapporté au sol sera réalisé et rapporté à un événement. Par ailleurs, la DREAL contribue actuellement à l'élaboration des ZIP (zones d'inondations potentielles) qui seront utiles pour la gestion de crise car elles donnent une idée de l'inondation attendue.

6 Risques littoraux (étude, PPR)

Monsieur Christan Hennebelle, de la DDTM, fait une information sur les Plans de Prévention des Risques Littoraux ainsi que sur l'étude de vulnérabilité face au risque de submersion marine menée sur 6 communes du Littoral – Calais, Cucq, Groffliers, Le Touquet, Oye-Plage et Sangatte,

Question : Le représentant de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois demande si les documents issus de l'étude sur la vulnérabilité face au risque de submersion marine seront disponibles et si le volet cinétique développé pour la commune de Sangatte sera élargi à d'autres communes ;

Réponse : La DDTM explique que les documents produits lors de l'étude sur la vulnérabilité sont en cours de validation. L'animation sur la Commune de Sangatte simule la rupture de la digue. Elle sera prochainement présentée à la commune afin d'améliorer la prise en compte du risque dans les documents de gestion de crise. Il n'est pas prévu d'étendre le volet cinétique à d'autres communes .

7 Mouvements de terrain (mission cavités , étude vulnérabilité CUA, PPR

Monsieur Christan Hennebelle, de la DDTM, présente la mission cavités.

Ce point n'a soulevé aucune observation de la part des participants de la CDRNM.

8 Mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Madame Emilie Renard, de la DDTM, fait une information sur la compétence GEMAPI.

Les compte-rendus de la Mission d'Appui Technique de Bassin sont disponibles sur le portail du bassin au lien suivant :

<http://www.artois-picardie.eaufrance.fr/actualites/article/matb-du-13-septembre-2016>

La date de la prochaine commission est fixée au jeudi 25 janvier 2018.

Les membres de la commission peuvent faire parvenir des suggestions de sujet à aborder lors de la prochaine commission à l'adresse suivante :

ddtm-sde-risques@pas-de-calais.gouv.fr

Pour la Préfète,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,



Etienne DESPLANQUES

Liste des membres de la CDRNM :

ALEXANDRE Christèle, SYMSAGEB,
BLONDEL Jean-François, Conseil Départemental,
BOUTEL Agnés, SMAGEAa,
BOYER Gaëtan, Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,
BRUNEL Christine, DREAL Hauts de France,
CATRY Maxence, Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,
CLERC François, DREAL Hauts de France,
CONGY Cyril, Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois,
DELATTRE Julien, SYMSAGEL,
DELISSCHE Judicaëlle, Sous-Préfecture de Calais,
DESPLANQUES Etienne, Directeur du Cabinet de la Préfète,
DEWAS Matthieu, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
DOUCHE Christine, Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,
DOUCHIN Catherine, CPIE Val d'Authie,
DUFFY Céline, Communauté d'Agglomération Grand Calais,
FLEURQUIN Coralie, Communauté Urbaine d'Arras,
FOUQUET Alain, Communauté d'Agglomération Grand Calais,
GAUDEFROY Bernard, Météo-France,
GAUDRE Séverine, Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin,
GLACET Jean-Marie, Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais,
GOUZEL François Xavier, Service Départemental d'Incendie et de Secours,
GUERMEUR Béatrice, Préfecture – Service Interministériel de Défense et de Protection Civile,
HENNEBELLE Christian, Direction Départementale des Territoires et de la Mer,
HONORE Nicolas, Sous-Préfecture de Béthune,
ISAERT Isabelle, Préfecture – Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile,
ISTAS Jacqueline, Fédération Nord Nature Environnement,
LEVIS Jean-Claude, Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts de France,
MAURY Olivier, Direction Départementale des Territoires et de la Mer,
MORIZE Patrick, Direction Départementale des Territoires et de la Mer,
PARENT Philippe, Institution Intercommunale des Wateringues,
QUIGNON Karine, sous-préfecture de Lens,
RAGAZZOLI Mickaël, Direction Départementale des Territoires et de la Mer,
RENARD Emilie, Direction Départementale des Territoires et de la Mer,
RENON Vincent, Sous-Préfecture de Saint-Omer,
SMURAGA Stanislas, Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin,
SPAS Thierry, Communauté Urbaine d'Arras,
THERRY Robert, EPTB Authie,
THYS Marion, SMAGEAa,
WOJTCZAK Christophe, Préfecture – Service Interministériel de Défense et de Protection Civile.